

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE VILLERS-LA-VILLE

Consultation villageoise en ligne pour l'ensemble des villages Le 13 décembre 2021 – compte rendu de la séance

Présents :

- *Pour les citoyens : 5*
- *Pour le **Conseil communal (1)** : Philippe Vanhollebeke (Echevin du Développement Rural)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Marina PETRY (agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Julien APERS et Marie BURETTE (agents de développement)*

Annexes :

- *An. 1 – Présentation FRW - Infoconsult en Ligne*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
 2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
 3. *Présentation du Diagnostic Territorial de Villers-la-Ville réalisé par Dr(ea)²m*
 4. *Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets*
 5. *Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
 6. *Conclusion, suites et exposition de la consultation*
-

1. Introduction

Julien Apers, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants et explique l'interface technique de l'atelier en ligne. Il explique les consignes à respecter pour que la réunion en ligne se passe au mieux. Il présente ses collègues qui modéreront les sous-groupes et cède la parole à l'échevin Philippe Vanhollebeke (échevin au développement rural) qui souhaite la bienvenue aux participants et introduit la séance.

Il explique que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ensuite, l'échevin présente les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leur cède la parole.

2. Présentation générale de l'Opération de Développement Rural

Julien Apers, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Villers-la-Ville. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
 - Le bureau d'étude Dr(ea)²m a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
 - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises

Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la présentation se trouvant en annexe 1.

Questions / remarques des participants :

- *Est-ce que le PCDR s'articule avec les autres plans communaux (PCM, PAEDC, etc.) ?
Peut-on éviter de faire des doublons ?*

→ L'un des objectifs de la réflexion globale inhérente à une Opération de Développement Rural est justement de prendre en compte tous les plans communaux déjà présents ou en cours de réalisation. L'idée est de réfléchir comment les articuler entre eux afin d'éviter de faire des doublons. Certains projets de ces plans communaux pourraient apparaître également dans le PCDR afin d'y être éventuellement financés.

3. Présentation synthétique du Diagnostic Territorial de Villers-la-Ville réalisé par DR(EA)²M

Julien Apers présente le diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études DR(EA)²M.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 3 grandes thématiques :

- Cadre de vie de Villers-la-Ville
- Vivre ensemble à Villers-la-Ville
- Travailler, se déplacer et consommer à Villers-la-Ville

Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la présentation se trouvant en annexe 1 où les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités.

Questions / remarques des participants :

- *Quand le diagnostic du territoire réalisé par l'auteur de projet sera-t-il accessible ?*
 - ➔ Le document est actuellement en cours de finalisation. Il devrait être rendu disponible dans le courant du premier trimestre de l'année 2022.

- *Il semblerait que le diagnostic du territoire ne prend pas assez en compte les éléments de type « nature » et le concept de développement durable.*
 - ➔ La synthèse qui vous a été proposé ce soir ne représente qu'une petite partie des éléments, jugés les plus saillants, se trouvant dans le document complet. Vous serez invités à le parcourir dès qu'il sera rendu disponible.

4. Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participant de partager ce qui, pour eux, peut être défini comme des atouts et des faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic de l'auteur. La compilation des données objectivées de l'auteur et du ressenti de la population aboutira au « diagnostic partagé » du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

La FRW expose le déroulement du temps de travail collectif. Vu le nombre de participants, un seul sous-groupe est constitué sur la plateforme en ligne. Dans le sous-groupe, les modérateurs FRW se chargent de l'animation et du compte rendu des échanges. Pendant 45 minutes, le sous-groupe doit identifier les atouts et les faiblesses de la commune et de leur village, selon 3 thématiques (15 minutes par thématique). Ils disposent dans un premier temps de 5 min. pour réfléchir de manière individuelle, et de 10 minutes pour échanger, mettre leurs idées en commun et les retranscrire virtuellement sous la forme de vignettes.

- **Cadre de vie de VLV** (AT, urbanisme, logement, propreté, sécurité, énergie, patrimoine, transition, environnement, nature, espaces publics, infrastructures et équipements, paysages, déchets, ...)
- **Travailler, se déplacer, consommer à VLV** (mobilité, agriculture, entreprises, commerces, tourisme, artisanat, emploi, formation, zones d'activité économique, produits locaux, PME, HoReCa, ...)
- **Vivre ensemble à VLV** (services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance/enfance, jeunesse, vie associative, sportive et culturelle, aînés, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, ...)

Les participants peuvent ajouter des atouts (vignettes avec un « + »), des faiblesses (vignettes avec un « - ») ainsi que des idées de projets (vignettes avec un « P »).

Toutes les 15 minutes, les participants changent de salle virtuelle abordant une nouvelle thématique et peuvent prendre connaissance de ce qui a été mis par les autres (les vignettes) et « liker » les propositions avec lesquelles ils sont d'accord.

Ci-dessous le résumé du diagnostic et des idées de projets des habitants par grand thème. Les propositions qui sont proposées par plusieurs personnes sont marquées de « +++ ». Les éléments de diagnostic du bureau d'études DR(EA)²M se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

Cadre de vie à Villers-La-Ville – consultation en ligne

| Sous-thématique | Atouts/Forces | Faiblesses | Idées de projet |
|----------------------------------|--|--|--|
| Aménagement du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Etalement urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Stopper l'étalement urbain inconsidéré et promouvoir l'habitat à moins de 2 km d'une gare / arrêt de bus (+) |
| Urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Revoir la politique urbanistique vs. risques d'inondations (++) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Logement | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine historique important (+++) | <ul style="list-style-type: none"> • Chapelle du camp est délabrée (+) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, la commune est relativement "sécuré" (+) | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Propreté-déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un parc à conteneurs (++++) | <ul style="list-style-type: none"> • Anciennes décharges à surveiller (+) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Energie | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Les Pompes à Chaleur (PAC) ne sont pas la panacée universelle. Elles sont bruyantes, la norme du niveau sonore devrait être abaissée (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'isolation des habitations (++) • Avoir une meilleure gestion de l'éclairage nocturne : extinction totale de l'éclairage entre certaines heures ? Sections à LED avec détection de mouvement...) • Procéder à l'évaluation de la possibilité d'une unité de production d'énergie via la biomasse liée à une cogénération (+) • Evaluer le potentiel de cogénération sur le territoire et de petites centrales solaire collectives (+) |

| | | | |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Transition | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du parc éolien (+) • Eolien : Nos plateaux sont une opportunité. Les habitants pourraient avoir un avantage sur les factures d'électricité (+) • Plusieurs initiatives en transition sont intéressantes (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du parc éolien (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir l'utilisation de panneaux solaires dans le privé et le public. • Coordination du public avec appel d'offre à projets pour accélérer l'implantation des éoliennes et en particulier les projets citoyens. • Bio méthanisation des déchets verts de la commune + les déchets liés à l'agriculture (++) |
| Nature | <ul style="list-style-type: none"> • Eau disponible en quantité (++) • Présence de grandes surfaces boisées (+++) • Présence d'eau potable et usage correct des nappes phréatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de couloirs pour favoriser la biodiversité (+) • Biodiversité : la chasse est-elle encore justifiée sur le territoire ? • Manque d'initiatives en faveur de la protection des abeilles et autres insectes (Label Maya) | <ul style="list-style-type: none"> • Plantation de haies avec comme avantage, une meilleure retenue des terres en cas de fortes précipitations. |
| Paysages | <ul style="list-style-type: none"> • Cadre rural vallonné (+++) | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Infrastructures et équipements | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de caserne de pompier ou même un service d'intervention urgente (+) • Les habitants ne connaissent plus les zones de captage • Problèmes des ondes et plus particulièrement de la 5G ou du Wifi dans les écoles (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques (+) • Créer des trottoirs qui permettent la perméabilité des sols |
| Espaces publics | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Rendre la salle communale du conseil ou d'autres salles de l'entité disponibles certains jours à certaines heures pour en faire un espace de co-working à prix dérisoire (++) |

| | | | |
|----------------------|--|--|--|
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'eau (eaux usées, égouttage, etc.) (+) | <ul style="list-style-type: none"> • La carte « zones inondables » n'est pas à jour (+) • Utilisation de produits PhytoPharmaceutiques (néonicotinoïdes, glyphosate...) • | <ul style="list-style-type: none"> • Citerne EdP et utilisation obligatoire dans les habitations, gestion des eaux pluviales, égouttage séparatif, augmentation des zones infiltrantes/trottoirs infiltrants...) • Prévoir des zones de non épandage le long des jardins |
| AUTRE | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |

Travailler, Se déplacer, consommer à Villers-La-Ville – consultation en ligne

| Sous-thématique | Atouts/Forces | Faiblesses | Idées de projet |
|------------------|--|---|--|
| Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Mobilité | <ul style="list-style-type: none"> • Etat des routes correct • Un chauffeur communal est à disposition pour le taxi social | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de liaisons inter-villages entre Sart-Dames-Avelines en bus et les gares (+++) • Grande difficulté de mobilité « inter-village » pour les personnes non motorisées ou plus âgées → Peut-être une entrave importante au développement du commerce local (+++) • Les cartes et horaires des transports en commun sont peu connus - manque d'informations sur les transport collectifs (++) • Déplacement de la mobilité vers les petites rues plutôt que sur les grands axes. Ce qui engendre des problèmes de sécurité et de vitesse (+) • Manque de transports intervillages (+) • Peu d'accès vers les gares SNCB pour les villages non desservis (++) • Impossible de vivre dans certains villages sans voiture (+++) • Etat des routes insuffisant • Mobilité difficile autour de l'abbaye (+) • Pas de soutien au covoiturage (+++) • Mobilité difficile au carrefour de Marbisoux et du Colruyt aux heures de pointe (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un proxibus TEC ou minibus communal pour relier les villages (+++) • Prévoir des véhicules électriques (voitures et vélos) en location. |

| | | | |
|-----------------------|--|--|---|
| Mobilité douce | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • La mobilité à vélo n'est pas optimale (++) • Le réseau cyclable est nettement insuffisant (++) • Le réseau cyclable est en mauvais état, ce qui oblige les cyclistes à rouler les voiries automobiles (++) • Manque de sécurité autour des grands axes pour les cyclistes (++) • Les sentiers intervillages et même intravillages sont peu mis en valeur (++) • Manque de trottoirs entre les arches de l'abbaye. Un passage alternatif avec feux pour les voitures le permettrait (++) • Certains sentiers ont été « appropriés » par des riverains (++) • Trottoirs: incompréhension pour les priorités actuelles, pas de vision d'ensemble basée sur des critères objectivés (par ex celles qui relient à un édifice ou espace collectif (école centre commercial...) et aux transports en commun • | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le réseau de pistes cyclables (en particulier pour rejoindre les points d'intérêt) (+++) • Déviation en aménagement piétonnier pour accès aux ruines de façon sécurisée (+) • Proposer (brochures) des itinéraires piétons utilitaires via les sentiers et trottoirs - Identifier les sentiers en fonction du risque de gadoue (1, 2 ou 3 bottines) (++) |
| Entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une usine Seveso | <ul style="list-style-type: none"> • |
| PME | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une plateforme de présentation des indépendants | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner tout nouvel entrepreneur s'installant à Villers en lui proposant un bilan carbone gratuit de son activité (+) |

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|---|
| Zone d'activité économique | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • La ZAE Colruyt est-elle un plus pour la commune ? | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Proximité de zones économiques importantes (++) • Emplois saisonniers pour les jeunes dans le cadre des activités de l'abbaye (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de lieux facilement accessibles financièrement (et autres) pour l'établissement professionnel de porteurs de projets villersois | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Parts peu importantes de l'agriculture bio, soutenable et durable (+++) • Agriculture intensive polluante → extinction d'insectes (++) • Manque de soutien aux habitants qui s'engagent dans la permaculture (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'écoagriculture ou agroécologie → Développer Lin, colza, chanvre pour huile ou fibres en remplacement des betteraves. |
| Produits locaux | <ul style="list-style-type: none"> • Présence de chouettes producteurs maraîchers (++) • Disponibilité des produits locaux (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de développement du « local » (++) • Manque d'un marché de produits locaux (++) • Manque de visualisation de notre territoire en lien avec les grandes pôles urbains autour de lui de manière à développer une production alimentaire locale au service de ceux-ci (type ceinture alimentaire) | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les fruits et légumes de saison (+) |
| Commerces | <ul style="list-style-type: none"> • Présence de chouettes petits commerces de proximité (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Pas commerces sur Tilly (++) • A Mellery, les commerces trop concentrés (++) • Manque de commerces non alimentaires (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la Donnerie (+) |
| HoReCa | <ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux restaurants à Marbais et Villers (+) | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |

| | | | |
|-----------------|---|---|--|
| Tourisme | • | <ul style="list-style-type: none"> • Débouchées commerciales et retombées économiques pour les artisans, commerces et Horeca liées à l'abbaye sous-exploités (++) • Abbaye = pôle touristique très attrayant mais l'Horeca et les logements sont insuffisants pour qu'il y ait un réel impact local (+++) | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le tourisme vert et local à VLV (+++) |
| AUTRE | • | <ul style="list-style-type: none"> • Le marché à Villers est peu intéressant (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les médecines douces |

Vivre ensemble à Villers-La-Ville – consultation en ligne

| Sous-thématique | Atouts/Forces | Faiblesses | Idées de projet |
|---------------------------------|--|---|--|
| Services à la population | <ul style="list-style-type: none"> Bon service à la population (+) | <ul style="list-style-type: none"> Manque la mise en place d'une structure de première ligne à même d'intervenir rapidement en cas de problème climatique majeur (feu/inondation, ...) (++) | <ul style="list-style-type: none"> Avoir la possibilité de faire un « diagnostic » thermique sommaire et gratuit des logements via une caméra IR et un technicien communal pour rendre ce service (+) Bourses et appels à projet citoyen d'intérêt commun (budget participatif) (++) |
| Enseignement | <ul style="list-style-type: none"> | <ul style="list-style-type: none"> Manque d'établissements d'enseignement secondaire comme Nespa (pédagogie alternative) (++++) | <ul style="list-style-type: none"> |
| Cohésion sociale | <ul style="list-style-type: none"> Promotion des échanges, de l'entraide et de la solidarité entre citoyens à travers l'association SEL Coup de Pouce (++) La solidarité autour des "Inondations" (++) | <ul style="list-style-type: none"> Peu d'endroits/activités de rencontres pour les jeunes et moins jeunes (++++) | <ul style="list-style-type: none"> Développer le concept des jardins partagés (+++) |
| Petite enfance | <ul style="list-style-type: none"> | <ul style="list-style-type: none"> Manque de lieux d'accueil pour la petite enfance (+++) | <ul style="list-style-type: none"> |
| Enfance | <ul style="list-style-type: none"> | <ul style="list-style-type: none"> | <ul style="list-style-type: none"> |
| Jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> | <ul style="list-style-type: none"> Manque d'un local scout pour les pionniers de Sart-Dames-Avelines. → Proposition de volontariat des scouts eux-mêmes pour construire une annexe en bois (++) Manque de subsides pour les mouvements de jeunesse (++) | <ul style="list-style-type: none"> |

| | | | |
|----------------------------------|--|--|--|
| Ainés | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'aides aux personnes âgées pour qu'ils puissent rester à leur domicile (++) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Vie associative | <ul style="list-style-type: none"> • Vie associative et communautaire variée (+++) | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de salles communales plus conviviales et gratuites pour les associations (++) • Manque d'accès à des salles équipées (chaises, tables, projecteur, ...) pour les associations (+++) • Manque de soutien et de promotion des associations locales | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système d'échange de services et de matériel entre associations (cfr le SEL entre citoyens) |
| Vie culturelle | <ul style="list-style-type: none"> • GAL avec Le Monty = bel atout pour la vie culturelle locale (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune aide ni ambition pour la diffusion des arts et de la culture (+++) • Néant artistique et culturel. Aucune perspective pour les acteurs des milieux culturels et socio-culturels (++) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Vie sportive | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un complexe sportif avec de nombreuses activités sportives (++) | <ul style="list-style-type: none"> • Le centre sportif ne peut être rejoint en transport collectif (+) • Manque d'offre culturelle pour toutes générations (++++) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Vie de village/quartier | <ul style="list-style-type: none"> • Les repas villageois • Les brocantes de VLV, de Mellery, de SDA et de Tilly (+) | <ul style="list-style-type: none"> • Villages "dortoirs" (+) | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Information communication | <ul style="list-style-type: none"> • Action de sensibilisation de prévention des maladies par l'alimentation saine (+) | <ul style="list-style-type: none"> • La communication et la diffusion des informations à destination des citoyens/nes sont défaillantes (+) • Peu de publicité et d'accès aux citoyens en matière de questions politiques (+++) • Le bulletin communal ne donne pas assez la voix aux partis de la minorité politique | <ul style="list-style-type: none"> • |

| | | | |
|---------------------------|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> L'information au citoyen qui passe par des comptes FB privés plutôt que par le site ou le FB communal (++) | |
| Démocratie locale | • | <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de conseils communaux est inférieur à ce que dit la loi (+) Lorsque des choix doivent être fait, les raisons financières ou économiques (emplois) ne devraient pas être des priorités au détriment du bien-être de la population Le plan mobilité n'est pas discuté dans chaque village (++) Démocratie locale défaillante (++) Peu de possibilités pour l'accès citoyen à la participation politique (+++) Peu de visibilité et de possibilités de participation citoyenne au PAEDC (++) | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une démocratie citoyenne (++) Enregistrer et rendre accessible en différé les conseils communaux |
| Lieux de rencontre | • | <ul style="list-style-type: none"> Pas de véritables centres villageois qui feraient offices de lieux de rencontres (+++) Manque de lieux de rencontre conviviaux (squares, pistes pétanques, ...) (+++) Places peu conviviales dans plusieurs endroit (Sart-Dames-Avelines) (++) | <ul style="list-style-type: none"> Désacralisation lieux de culte sous-fréquentés pour réaffectation (associations, culture, lieu de rencontre,...) (++) |

5. Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

Marie Burette, agent de la FRW, explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Villers-la-Ville (village, genre, secteur professionnel et associatif, ...).

Concrètement, tout habitant de Villers-la-Ville peut poser sa candidature jusqu'au 31 décembre 2021. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

Questions / réponses sur l'ODR et la CLDR :

- *Comment fonctionne la CLDR ? Quelle est la temporalité des réunions ? Qui prend les décisions finales ? Quelles sont les obligations et les engagements des membres de la CLDR ? Si on s'inscrit en tant que membre de la CLDR, nous y engageons-nous pour 10 ans ?*
- ⇒ La CLDR est un organe consultatif composé de citoyens et d'un quart d'élus. Elle se réunira au minimum 4 fois par an et un peu plus durant la période d'élaboration du PCDR afin de donner son avis au pouvoir décisionnel qu'est la Commune.

- ⇒ Les réunions se feront toujours en plénière en y invitant tous les membres. Néanmoins, des GT seront constitués afin de permettre à certains membres de la CLDR (et ouvert à d'autres citoyens) de travailler en plus petit comité sur des thématiques spécifiques.
- ⇒ Les membres de la CLDR seront systématiquement invités aux réunions. S'ils ne peuvent être présents à l'une ou l'autre des réunions, il leur sera demandé de prévenir les organisateurs. Des membres absents pourront toujours se rattacher aux PV des différentes réunions puisqu'après chacune d'elle, un CR reprenant le contenu des discussions leur sera systématiquement transmis.

- *Qui choisit les membres de la CLDR ?*
 - ⇒ C'est le Conseil Communal qui nomme les membres de la CLDR sur proposition du Collège. Pour rappel, c'est la Commune qui possède toute forme de pouvoir décisionnel. La CLDR a un rôle consultatif.

- *Comment la représentation de la diversité communale au sein de la CLDR est-elle assurée ?*
 - ⇒ En fonction du nombre de candidatures, le Conseil communal détermine le nombre de personnes qui constitueront la CLDR et du coup, le nombre d'élus qui en feront également partie (que ce soit au sein de la majorité ou de l'opposition). La FRW proposera à la commune un tableau reprenant les informations liées aux candidats qui permettra de choisir les personnes qui en feront partie, tout en essayant de valoriser la diversité communale des habitants (sexe, profession, etc.). Cet aspect est prévu dans le décret mais n'a pas de force contraignante. La commune doit faire au mieux avec les candidatures qu'elle a à sa disposition.

- *Que se passe-t-il en cas de changement de majorité ?*
 - ⇒ Si le PCDR a été bien conçu dans l'intérêt de tous les villersois, tout en respectant la diversité des opinions et des intérêts, un changement de majorité ne changera rien à la mise en œuvre du Programme qui sera toujours profitable à l'entité communale. De plus, une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement Wallon, celui-ci ne peut, en principe, plus être revu ou amendé (à l'exception de l'ajout d'un projet tous les 5 ans). Néanmoins, il est possible de changer/intervertir la temporalité des fiches-projets déjà présentes. Aussi, à chaque activation d'une fiche-projet, une réactualisation est imposée mais il n'est pas possible d'en changer le contenu fondamental mais plutôt de le faire correspondre aux nouvelles réalités du moment.

- *Quelles sont les ambitions du PCDR en terme de nombre de projets ?*

⇒ Un PCDR comprend en moyenne 30 à 40 fiches-projets qui seront réalisées et priorisées selon des périodes temporelles différentes. Certains projets feront partie du lot 0, ce qui correspond à des « petits » projets qui peuvent être mis en place directement, sans apports financiers du Développement Rural. Les fiches-projets sont quant à elle réparties en lot 1, 2 et 3, ce qui équivaut à des échéances de mise en œuvre différentes (1 à 3 ans, 4 à 6 ans et de 7 à 9 ans révolu).

- *Quand connaissons-nous le nombre de participants à la CLDR ?*

⇒ Dans le courant du premier trimestre de l'année 2022.

- *Est-il possible de réfléchir et de concevoir des projets supra communaux grâce au PCDR ?*

⇒ Le PCDR doit être vu comme un outil communal. Concevoir et réfléchir à de « grands » projets supra communaux n'est pas vraiment son objectif. Néanmoins, il est possible de le faire (souvent avec une seule autre commune) pour certains types de projet (exemple : piste cyclable qui passe par deux entités ou la création d'une maison médicale pour deux communes). Aussi, il faut savoir que ce genre de projet est souvent plus difficile à réaliser et à mettre en œuvre. Les activités et actions mises en œuvre à travers le GAL du pays des 4 bras correspondent davantage à cette aspiration (<https://paysdes4bras.be/>).

6. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens du lancement de l'Opération Rurale de Développement de la commune, tout en invitant les personnes intéressées à participer à soumettre leur candidature pour faire partie de la Commission Locale de Développement Rural. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, page FB...).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Marie Burette & Julien Apers